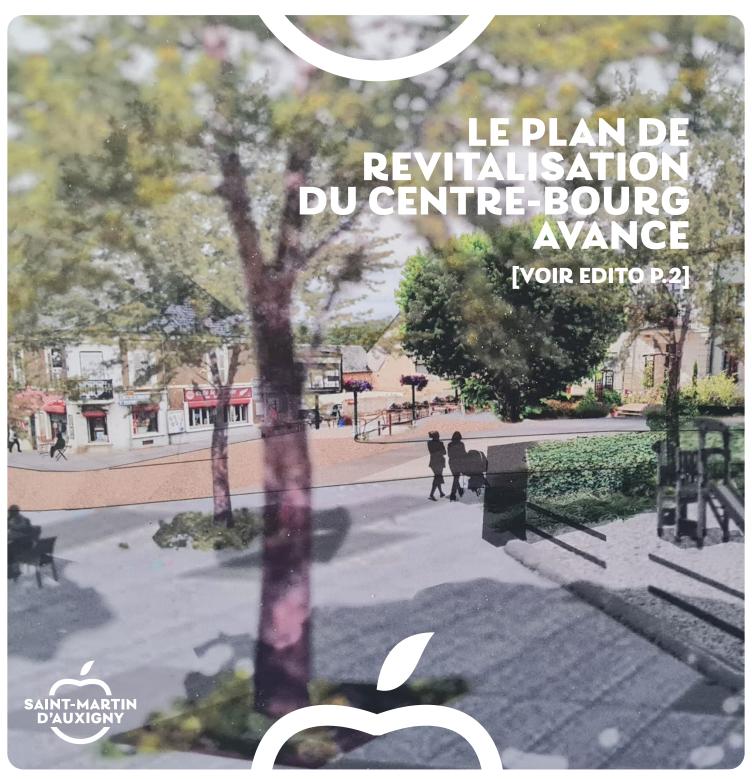
# L'ECHO DU VERGER





En ce début d'année, avec l'octroi de deux aides financières, notre commune, s'est montrée solidaire des populations touchées et meurtries par le terrible séisme qui a endeuillé la Turquie et celles qui subissent la guerre en Ukraine,

Nous avons effectué le recensement de la population aux mois de janvier et février. Nous connaîtrons les chiffres définitifs en fin d'année mais nous savons déjà que nous sommes plus de 2500 Martinois

Je remercie le professionnalisme de l'équipe de nos agents recenseurs. Merci également à l'immense majorité d'entre vous pour votre accueil et coopération.

C'est l'heure de l'élaboration du budget 2023 avec les mêmes difficultés que pour l'ensemble des collectivités, comprenant la maitrise des dépenses d'énergie qui viennent, avec l'augmentation des autres charges, complexifier et freiner la construction de nos divers projets. Il est de plus en plus difficile de lier les besoins avec une exigence sans cesse en augmentation de la population et le devoir de maîtriser les dépenses afin de ne pas accentuer le poids financier sur les foyers. Merci aux différents groupes de la commission des finances, qui ont réalisé un gros travail sur les perspectives financières communales.

Les travaux du bureau d'études INGEROP sur les quatre bassins versants concernés par les coulées de boue sont en cours depuis le mois de décembre. Nous espérons beaucoup du rapport final pour la compréhension des phénomènes afin de pouvoir agir efficacement contre les conséquences des aléas climatiques.

L'étude de revitalisation du centre bourg « Plan Guide » qui a débuté il y a plusieurs mois avance avec diverses réunions organisées, notamment avec les commerçants. Une exposition temporaire réalisée par notre bureau d'étude s'est déroulée en mairie en mars afin de présenter les orientations et de recueillir vos observations. Ce projet phare de notre mandature pourrait enfin débuter en 2024 afin de redessiner le centre-ville que mérite notre commune.

La construction de la résidence domotisée Val de Berry est maintenant démarrée avec la pose de la première pierre le 6 avril. Vous pouvez déjà voir l'élévation des premiers bâtiments en haut de la route de Quantilly. Livraison probable au 1 er trimestre 2024.

Les travaux de création des jardins partagés aux Près Berthaus, près de l'école maternelle, ont débuté. Nous espérons que de nouveaux jardiniers pourront rapidement s'y installer. De même le stationnement sera amélioré aux abords de l'école maternelle.

Afin de toujours améliorer la communication et de facilité l'accès aux documents administratifs, un nouveau panneau d'informations a été installé près du rond-point de la pomme ainsi qu'une borne interactive en façade de Mairie.

L'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi) touche à sa fin avec l'attente de la validation par les services de l'Etat. Ce nouveau PLUi devrait être en œuvre avant l'été. Ce travail, soumis au changement de règlementation, suite à l'évolution de la loi ne nous satisfait pas pleinement. Seule commune des Terres du Haut Berry à avoir d'abord donné un avis défavorable afin d'alerter sur les futures difficultés d'applications avec peu d'espoir d'évolution démographique, depuis d'autres communes de la CCTHB ont sollicité à leur tour les services de l'Etat pour alerter sur leur avenir.

Le comice 2023 approche et je félicite l'ensemble des associations et bénévoles de notre commune et des communes participantes pour leur travail précieux. Vous pouvez toujours vous associer à ce grand évènement si vous le souhaitez.

Comme chaque année au printemps la nature reprend ses droits, je vous rappelle que les heures d'utilisation des outils de jardin à moteur sont règlementées!

**Fabrice Chollet** 

Maire de Saint -Martin-d'Auxigny





## #**63**MAI 2023



Dossier : Budget	4
Vie communale	8
Environnement	9
Agenda	12
Bibliothèque	13
Comptes-rendus des conseils municipaux et PLUI	14
Travaux	15

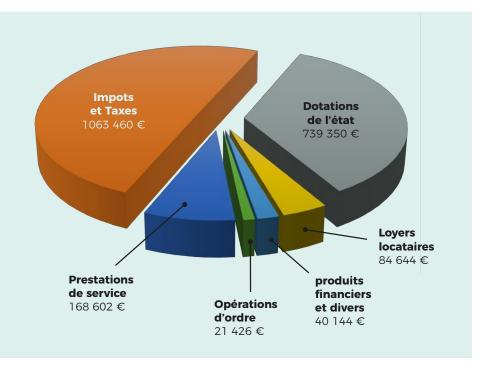
Directeur de la publication : Fabrice Chollet
Responsable de la commission : Anne-Marie Oswald
Membres de la commission communication :
Didier Pajon, François Thomas, Florence Clavier,
François-Régis Thinat, Céline Compain.
Crédits photos : Mairie de Saint-Martin-d'Auxigny Tirage 1300 exemplaires.
Conception et réglisation : Agence Terreweb

## **LES FINANCES 2022 DE LA COMMUNE**

### Section de fonctionnement 2022

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Pour 2022 nos recettes de fonctionnement ont augmenté de 66 212 € soit 3,3% par rapport à 2021.



### Charges de Personnel 805 641 € Charges générales Charges -530 869 € de Gestion Courante Charges financières & except **Cessions** amortissements 48 010 € 23 186 €

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Malgré un contexte difficile au niveau mondial et national et une augmentation très importante des tarifs des énergies (électricité, gaz, combustibles), une inflation généralisée, et au niveau communal, des sinistres reconnus en catastrophes naturelles, nos dépenses réelles de fonctionnement sont restées stables par rapport à 2021.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à la somme de 2 117 625 € et les dépenses à la somme de 1 600 388 € soit un excédent positif de 517 237 € pour 2022, auquel on ajoute l'excédent de 2021, ce qui donne un résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 989 757 €.

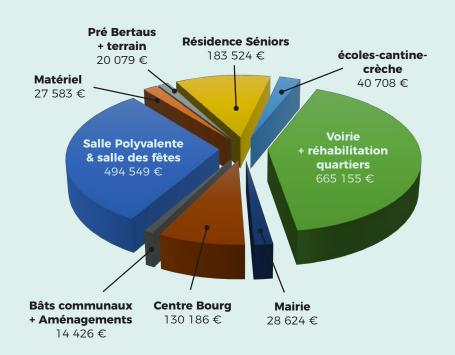
### Section d'investissement 2022

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à la somme de 1 181 040 € et les dépenses à la somme de 1 800 660 € soit un résultat déficitaire de -619 620 € auquel on ajoute le résultat déficitaire 2021 de -24 607 € soit un résultat cumulé au 31/12/2022 négatif de - 644 227 €. Ce déficit sera absorbé grâce à notre résultat de fonctionnement positif cumulé 2022 de 989 757 €.

### LES INVESTISSEMENTS **AU COURS DE L'ANNÉE 2022**

Ils s'élèvent à la somme de **1 604 834 €** et ont principalement concerné les postes du graphique ci-contre.

Ces investissements ont été financés grâce à diverses dotations, participations, subventions de l'Etat, de la Région, du Département et autres organismes (25%), un emprunt (8 %) et le reste grâce à notre autofinancement.



### **NOTRE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT**

Cette capacité d'autofinancement, appelée aussi "Epagne brute", est un flux de trésorerie qui permet à la collectivité de payer ses emprunts et investir de nouveau tout en limitant le recours aux emprunts.

ANNEES	2019	2020	2021	2022
C A F BRUTE	433 276 €	304 846 €	484 943 €	553 338 €

### **NOTRE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT**

ANNEES	2019	2020	2021	2022	
Nbres d'années	3,81	5,90	3,41	2,93	

Cet indicateur mesure la solvabilité financière de la commune. Il indique le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser le capital de la dette (bien entendeu, à condition que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute).

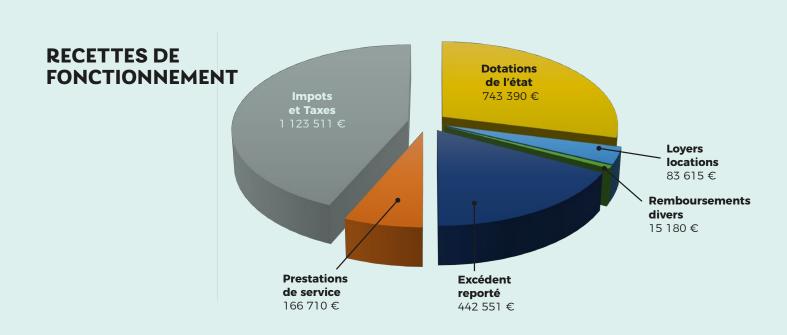


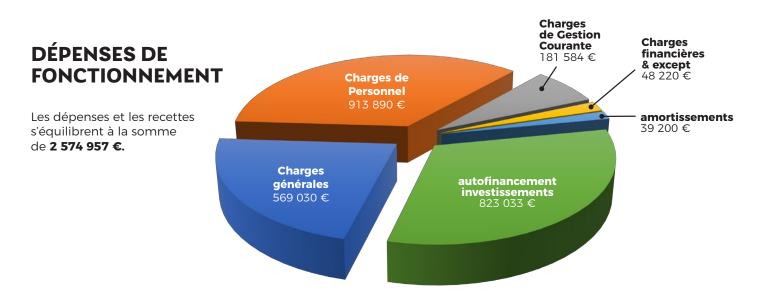
### **NOS BUDGETS PRIMITIFS 2023**

### Les budgets 2023 ont été établis avec la volonté de :

- · Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- · Prendre en compte la crise énergétique et économique mondiale,
- · Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- · Préparer les investissements prévus à court et moyen termes dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et conforter les capacités financières de la commune afin qu'elle puisse réaliser ces investissements,
- · Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, et de la Région chaque fois que possible.

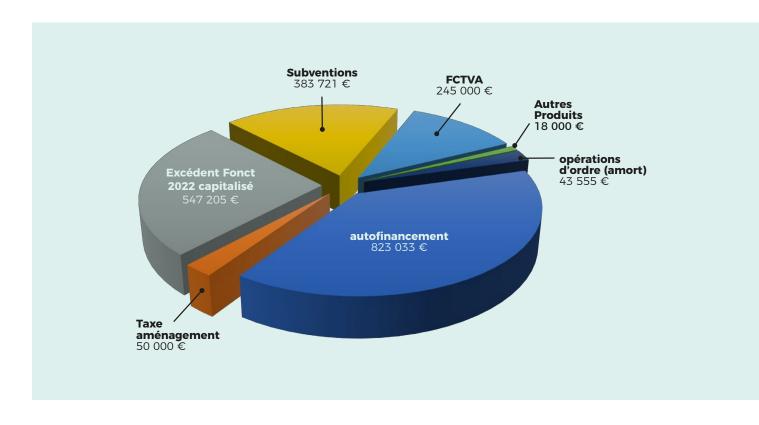
### Section de fonctionnement 2023



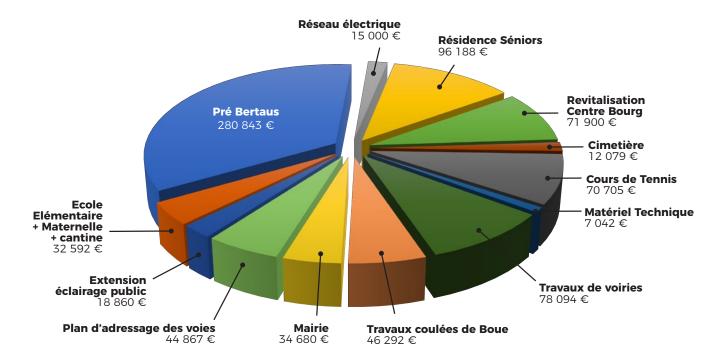


### Section d'investissement 2023

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 110 514 €.



### Les principaux projets pour 2023



Ces projets d'investissements année 2023 seront financés grâce à notre autofinancement, notre excédent de fonctionnement 2022 capitalisé, et différentes subventions (Etat, Région, Département et autres partenaires)

### VIE COMMUNALE

## RÉTROSPECTIVE

### **NOËL 2022 - DISTRIBUTION** DES COLIS À NOS AINÉS

Quelques jours avant Noël, les membres du CCAS et du Conseil Municipal, ont partagé un moment de convivialité, de discussion, de sourire et de fête auprès des aînés de notre commune, en leur portant, chez eux ou dans les maisons de retraite, le traditionnel colis de Noël garni de friandises, d'un bon d'achat très apprécié à prendre chez les commerçants de Saint Martin, d'une carte de vœux et d'un calendrier 2023.

Ce court moment de rencontre réchauffe le cœur de ceux qui reçoivent et de ceux qui apportent ; à quelques jours des fêtes, un temps important entre générations, chacun partageant ses soucis, ses questions, ses joies et ses peines, sa solitude parfois.

Le colis de Noël, comme le repas de début d'été, sont un merci à nos aînés pour tout ce qu'ils ont apporté, par leur travail ; leurs activités, à notre commune, notre département, notre pays.



### **GALETTE LE 15 JANVIER EN MUSIQUE**

Les membres du CCAS ont proposé cette année aux aînés de la commune de se retrouver pour partager une galette des rois en musique. Nous étions environ 80 pour cet après-midi

L'orchestre Kristy-Bell a entrainé les danseurs pour quelques valses... Les galettes du Fournil de Saint Martin et du Comptoir de Saint Georges ont ravi les gourmands, et chacun a pu participer au quizz musical dans une ambiance chaleureuse.

### RECENSEMENT 2023: QUELQUES CHIFFRES

Le recensement s'est déroulé du 19 janvier au 18 février 2023. Chacun des 5 recenseurs avait entre 250 et 270 logements à recenser. 1289 logements ont été collectés dont 801 logements recensés sur internet et 322 logements recensés sur questionnaires papier. 148 résidences non principales dont :

- · 7 logements occasionnels
- · 23 résidences secondaires
- · 118 logements vacants
- · 18 personnes n'ont pas répondu Merci aux 5 recenseurs pour leur efficacité !!!

### **Mariages**

- · 24 février : Mélissa DECOURTIAT et Dylan FRAN OIS
- · 16 avril : Carole NIECHOJ et Jean-Philippe GIROU
- · 14 mai : Lola EYHERAMONO et Benjamin FRADET
- · 21 mai : Daisy MERY et Alexandre GUINOT
- · 28 mai : Rakiatou BOUBACAR et Sébastien BEAU
- · 28 mai : Gaël CHAMPAGNAT et Nicolas LUCAS
- · 04 juin : Roxane PAIROUX et Antoine BONENFANT
- · 18 juin : Anne-Sophie PETIT et Kévin GALLIEZ · 25 juin : Stéphanie VILLANUEVA et Fédérico SANCHEZ
- · 23 juillet : Julia BANASZAK et Thomas DE BARROS
- 30 juillet : Sophie DESSART et Jean-Marie DUCAT · 30 juillet : Elise VANDEVYVÈRE et Julien GIORDANO
- · 06 août : Mélissa LOPES et Kévin BESAN ON
- 27 août : Agnès VIEGAS et Philippe VALLÉE
- · 10 septembre : Maria Alejandra AVILA MUÑOZ et Damien VERDIER
- · 05 novembre : Elodie GRANDJEAN et Franck BOUILLANT

- · 15 janvier : Kayle, Patrice, Raymond MAULAT
- · 30 janvier : Logan, Thierry, José BESAN ON
- · 09 mars : Neyssie, Jessy, Virginie FORTIN
- · 16 février : Lana GROSDENIER
- · 21 février : Thomas, Gaston, Gérard MERLIN
- · 24 février : Zeïna LAADJEL
- · 22 mars : Eléonore, Marie, Eva RENOULT
- · 24 mai : Marius, Emile, François BOUDOT
- · 26 mai : Roxanne, Justine, Laurine CABRIT
- · 19 juin : Marceau, Marc, Michel AVRIL
- · 27 juin : Lévi DURAND BAILLY
- · 8 juillet : Emile, Jean TERMINET
- · 17 juillet : Valentin, Anthony DUBOIS
- $\cdot$  19 juillet : Gabin, Michel, Claude FRADET
- · 19 juillet : Lise CORAZZA
- · 21 juillet : Roméo, Guillaume DESSERY

- · 25 juillet : Gabriel, Florian THEVENOT
- · 03 août : Marylou, Marie-Claude, Marlène, Véronique SORRIAUX
- · 11 août : Maïlann, Franck, Philippe LETHEUX
- · 24 août : Léo, Alan, Arthur RIOTTE
- · 09 octobre : Jade, Malthaël MARCK VALERO
- · 20 octobre : Ignacy, Jozef SLYSZ
- · 12 novembre : Kayna, Kyara FRAN OIS DECOURTIAT
- · 04 décembre : Evïa, Sidonie, Telya BRAVO
- · 10 décembre : Paul, Stéphane, Emile WAUTIER
- · 14 décembre : Joaquim, Louis MIRANDA
- · 18 décembre : Keylan, Maël LAWRENCE ALFRED

- 13 janvier: Roger, Fernand, Alexandre CLASIOT
- 06 février : Simone, Odette COQUERY née LAVANCHY
- 22 février : Annick JOUANIN née MOUSSET
- · 28 avril : Jeanne, Marie, Renée BLONDEAU née JACQUET
- 25 mai : Françoise THOMAS née DEBRET
- 29 mai : Luce, Madeleine, Micheline BÉNARD née PASQUET
- · 31 mai : Corinne BODIN
- 03 juin: Florian THEVENOT
- 22 juillet : Joao MONTEIRO RABA A
- 28 août : Stanis Michel ALEXANDRE
- · 05 septembre : Louis Hugo DELALANDE
- · 16 septembre : Bernard, Joseph, Roger, Paul JACQUET
- · 30 septembre : Jean-Baptiste, Yves, Georges LARCHER
- 24 octobre : Clotilde, Paule LAVRAT née LEROUX
- 26 octobre : Philippe, Patrick LOUREN O
- · 12 novembre : Paulette, Maria, Marguerite OSWALD née FEGEY
- · 09 décembre : Eric DELAVEAU
- 14 décembre : Patrick, Marcel GÉDOUX
- · 29 décembre : Monique, Marie, Thérèse CLAVIER née PRIEUR
- · 30 décembre : Danielle, Françoise BEAUVAIS née ROUX

### Territoire Engagé pour la Nature

« Territoire engagé pour la nature » (TEN) est un dispositif national lancé par Régions de France et le Ministère de la Transition Écologique (MTE) en 2019. Ce dispositif vise à mobiliser et accompagner les collectivités qui s'engagent concrètement en faveur de la biodiversité.

L'Office Français de la biodiversité (OFB) supervise son animation nationale. TEN est mis en œuvre régionalement par un collectif composé de la Région, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la direction régionale de l'OFB, des Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie, des Départements du Cher et d'Eure-et-Loir (Départements membres de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)) et du Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). L'ARB déploie et anime le dispositif en région pour le compte du collectif régional.



Un dispositif du plan



TEN est une reconnaissance et non un label. Elle est attribuée aux collectivités volontaires (communes ou intercommunalités) ayant présenté un plan d'actions à engager dans les 3 ans en faveur de la biodiversité. L'objectif est de valoriser et d'accompagner les collectivités qui souhaitent agir concrètement en faveur de la biodiversité. La reconnaissance se fait après dépôt d'un dossier de candidature et évaluation par un jury de l'adéquation entre le plan d'action et les critères du dispositif.

St Martin qui était déjà TEN depuis 2020 pour la période 2020-2022 a postulé cette année pour une nouvelle reconnaissance qu'elle a obtenue. Nous sommes donc de nouveau reconnus TEN pour la période 2023-2025. En 2023, 36 collectivités sont reconnues TEN en Centre-Val de Loire. Il s'agit de communes et d'intercommunalités de toutes tailles, rurales et urbaines, présentes dans les 6 départements de la région dont 9 dans le département du Cher.

Pour des informations complémentaires : https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires

### **Triathlon** de la biodiversité

Nous avons postulé à un appel d'offre de Nature 18 pour une opération nommée : "Triathlon de la biodiversité ". Nos dossiers ont été retenus et Nature 18 nous a donc ainsi fait bénéficier gracieusement :

- de la fourniture d'un nichoir pour Chouette Effraie qui a été positionné dans le clocher afin de permettre à une chouette de trouver un abri malgré les grillages posés pour empêcher l'installation des pigeons,
- de 5 arbres de haute tige qui ont été plantés au bord de l'étang au niveau du placier en remplacement d'arbres morts pour favoriser la biodiversité en apportant des abris à la faune locale et pour apporter de l'ombre et une protection contre le vent.
- Et nous avons été retenus pour la remise en état d'une mare de la commune : la mare située au Montet.

Cette remise en état interviendra en début d'automne normalement.



### **ENVIRONNEMENT**

## Jardins partagés

Déjà l'année dernière nous vous avions présenté notre projet de jardins à louer autour d'un verger partagé, situés dans le prolongement de la zone humide, à côté de l'école maternelle. Le plan de l'aménagement de cette zone est exposé en mairie. Après quelques problèmes qui nous ont fait craindre l'arrêt du projet avant même son commencement, nous avons bon espoir de voir enfin les travaux débuter prochainement.



En effet les entreprises ont été sélectionnées suite à un appel d'offre, les contrats sont signés et le 30 mars a eu lieu la première réunion préparatoire des travaux. Les travaux devraient donc pouvoir démarrer courant Avril. Par contre les plantations ne pourront se faire qu'en automne et les jardins seraient ainsi opérationnels en début d'année 2024. Maintenant que cela se concrétise, si vous avez une âme de jardinier qui sommeille en vous, si vous avez envie de cultiver un lopin de terre pour profiter de légumes frais et bio et pourquoi pas de quelques fleurs pour égayer votre maison, et donc si ce projet vous intéresse, vous pouvez nous contacter pour lui donner vie avec nous.

### Contact : Laurence Pajon : Ipajon@stmartin-auxigny.fr

Vous pouvez également nous adresser vos coordonnées pour être recontacté. Pour cela, des coupons sont disponibles en mairie.

# ENTRETIEN DU « BOIS DES ECOLIERS » AVEC LES CM

Mardi 7 et vendredi 8 février 2023, nous sommes allés au « Bois des écoliers », situé derrière la future résidence sénior, avec les classes de CM1 et de CM2, pour retirer les protections des arbres.

En 2017 et 2018, les enfants de l'école primaire, accompagnés des agents du service technique et des bénévoles de la commune avaient réalisé la plantation d'environ 5600 arbres sur la parcelle d'un hectare et demi. Les protections avaient été posées pour éviter aux jeunes plants de subir d'éventuels dégâts causés par les chevreuils et les lapins.

Aujourd'hui nous constatons avec enthousiasme que la grande majorité s'est bien développée et a su s'adapter à son nouvel environnement avec certains arbres atteignant déjà plus de deux mètres.

Au cours de ces deux belles journées de février, les enfants ont donc retiré filets et piquets dans le respect des consignes, afin d'éviter toutes blessures aux arbres. C'est ainsi que noyers, érables, alisiers, chênes, merisiers et tilleuls furent libérés de leurs entraves.



Après les travaux physiques, assis dans ce bois, les enfants ont appris à reconnaitre les différentes essences présentes et compris l'importance de l'arbre dans la nature. En effet, son rôle est considérable pour la faune(abris) et pour limiter les effets du changement climatique (absorption du dioxine d'oxygène, production d'oxygène, thermorégulation de l'air, maintien du sol...)

Satisfait du travail accompli, les enfants reviendront peut-être ce printemps en famille pour essayer de reconnaitre les arbres du « Bois des écoliers ». Jean Louis BOULANGEOT



Le changement climatique, la prise en compte des attentes des habitants, les contraintes budgétaires, le respect de la biodiversité et du développement durable sont autant de facteurs qui font évoluer progressivement la politique d'entretien des espaces verts à Saint Martin.

Un contexte climatique moins favorable et des contraintes règlementaires Les impacts les plus notables du changement climatique se manifestent en matière de fleurissement pendant l'été: les températures parfois très élevées et surtout le manque de précipitations mettent à rude épreuve les jardins des particuliers, mais également les espaces verts à la charge de la municipalité. Les arrêtés de restriction des usages de l'eau s'imposent à TOUS et la municipalité se doit de les respecter. Ces arrêtés comprennent 4 niveaux : vigilance (sans mesure contraignante), alerte et alerte renforcée qui imposent des réductions dans les arrosages, et enfin le niveau de crise qui vise à préserver les usages prioritaires. En 2020, Le Bassin de l'Yèvre Aval dont dépend St Martin était passé en alerte renforcée à la fin du mois de juillet. En 2022, les pluies de printemps et début d'été ont permis à la commune de rester au niveau 2 d'alerte, alors que beaucoup d'autres communes du département connaissaient des situations plus dramatiques. Ce niveau d'alerte interdisait totalement l'arrosage des jardinières et suspensions, ainsi que l'arrosage des pelouses, massifs fleuris et jardins potagers entre 10h et 18h. Pour 2023, les perspectives

### Une réponse immédiate : la réduction des fleurs annuelles

Jusqu'à présent, le fleurissement estival de la commune comprenait deux types d'aménagements : des jardinières (place de la mairie et façade de la mairie, route de Quantilly, avenue de la République, place du Pont) et des tapis de fleurs annuelles (salle des fêtes, rond-point de la route de Montboulin, monuments aux morts).

Certains gardent peut-être en mémoire la triste vision des jardinières de la commune, complètement desséchées à la fin de l'été 2022 après plusieurs semaines d'interdiction d'arrosage. Pour 2023, seules seront conservées les jardinières avec arrosage automatique, sur la façade de la mairie, la route de Quantilly et la place de la Mairie. Cet arrosage au goutte à goutte permet en effet une réduction sensible des quantités d'eau utilisées. Les massifs d'annuelles se limiteront au monument aux morts et au rond-point de

### Le développement des massifs de plantes vivaces

sont pour l'instant plutôt inquiétantes.

En parallèle, l'implantation de massifs de vivaces, engagée depuis plusieurs années, va se poursuivre. Il en existe déjà place de l'église, au rond-point de la Pomme et au carrefour de la Pipière. D'autres ont été réalisés ces dernières semaines ou le seront bientôt, devant la salle polyvalente, à l'entrée de l'école



maternelle et à la salle des fêtes. Ces massifs présentent plusieurs avantages : un avantage économique en réduisant les coûts et l'entretien et un avantage environnemental en limitant l'arrosage, surtout en utilisant la technique du paillage. Ils sont peut-être moins spectaculaires que des massifs d'annuelles toujours très colorés et sophistiqués, mais offrent un choix de plantes très large, de différentes couleurs, textures, hauteurs, formes et périodes de pousse et de floraison.

### Une réflexion avec le CFA du Subdray



Pour nous aider dans la conception de ces massifs de vivaces, nous avons fait appel à une classe de BTS Aménagements Paysagers 2° année du CFA agricole du Subdray.

Ces étudiants, accompagnés de leur enseignante Mme Bertrand, nous ont proposé des projets pour 4 massifs à (ré)aménager : le carrefour de la route d'Allogny, l'accueil du camping, la place de Ces réalisations pourraient débuter à l'automne 2023. D'autres zones devraient également être revues, en particulier le carrefour de la route de Montboulin.

### **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES** 2023

Le concours aura lieu en début d'été. Préparez vos jardins et maisons avant le passage de la commission, le fleurissement durable sera pris en compte.





place de la Mairie

## 08 MAI

**ARMISTICE** 

rues du bourg

## 03-04 JUIN

**WEEK-END DES ARTISTES** salle polyvalente

### **JOURNÉE MONDIALE DES DONNEURS DE SANG (JMDS)**

Pour le département du Cher elle sera célébrée cette année à Saint Martin Il s'agit d'un évènement annuel pour remercier les donneurs de sang bénévoles. Tous les ans, grâce aux dons de sang, des vies sont sauvées et chacun peut être concerné. L'objectif de la journée est de recruter de nouveaux donneurs, particulièrement des jeunes pour prendre la relève.

C'est pourquoi nous vous invitons à prendre rendez-vous sur le site de l'établissement français du sang dondesang.efs.sante.fr pour venir donner votre sang le 14 juin prochain entre 14h et 19h à la salle des fêtes de Saint Martin, route de l'Étang. Notre objectif est de réaliser 100 dons, venez nombreux, l'après-midi, nous vous proposerons diverses activités et une collation améliorée!

# **17** 6

FÊTE DE LA MUSIQUE, place de la Mairie 19h

**FÊTES DES ÉCOLES** salle des fêtes

## 26-27 COMICE AGRICOLE AOÛT

Après trois années compliquées, le comice agricole et rural du canton de St Martin d'Auxigny va enfin revoir le jour. C'est en effet le week-end des 26 et 27 août de cette année que va se dérouler cette grande fête qui devait avoir lieu à l'origine en 2020.

C'est avec les communes d'Achères, Allogny, Menetou, Quantilly, Saint Eloy de Gy, Saint Georges sur Moulon, Saint Palais, Vasselay, Vignoux sous les Aix, et bien sûr Saint Martin d'Auxigny que sera organisée cette grande manifestation qui rassemble tous les sept ans une foule considérable dans notre commune. L'occasion de montrer Saint Martin sous son meilleur jour. Cette année, le thème retenu est « En avant la musique »

Pour cela, les différents quartiers de Saint Martin ont déjà commencé à préparer les décorations de leurs rues. Certaines avaient déjà commencé en 2020.

C'était le cas des quartiers de la Pipière République, de la Route d'Allogny, de la route de St Palais, de la route de Quantilly, de Montboulin... De plus, deux chars sont en préparation pour animer le grand défilé du dimanche après-midi. Le hameau des Rousseaux a rejoint celui de la Rose pour confectionner leur char sur le thème de la Guinguette. Quant au char de la commune, c'est sous les couleurs du HipHop qu'il fera défiler sa Reine et ses dauphines.

Si vous aussi voulez participer et apporter votre aide aux équipes déjà en place, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Christian Perdu au 06 75 91 28 11 ou cperdu@stmartin-auxigny.fr

## 2022 : année positive!

Une année positive avec l'évolution et la redynamisation du service dans son ensemble avec : La hausse du nombre des emprunts, de la fréquentation et des inscriptions notamment chez les 15-20 ans.

### LES CHIFFRES CLÉS

**INDIVIDUELS** 



6,84% **ACTIFS INDIVIDUELS SUR LA POPULATION TOTALE** - MOYENNE NATIONALE: 16% -

5 286

### **RETOUR EN IMAGES SUR LES MOMENTS FORTS**



















### **PROGRAMMATION 2023**

### **LES MERCREDIS DE LA BIBLIOTHÈOUE**

Un moment privilégié pour découvrir des albums qui ne sont pas encore en rayon sur différentes thématiques, en chanson et en comptines... (sur réservation uniquement)

- 22 JANVIER: "La nuit"- Tapis lecture
- 22 FEVRIER: "La gourmandise" Tapis lecture
- 22 MARS: "Le jardin" Tapis lecture
- 19 AVRIL : "La chenille qui fait des trous" Conte en sac
- 28 JUIN : "Partir en Livre" Thème "La liberté" Quizz « Le monde d'Adèle », atelier créatif
- 20 SEPTEMBRE: "Lulu la tortue"
- EN OCTOBRE : Dans le cadre du festival du livre en partenariat avec la CCTHB
- 14 DECEMBRE: ON FETE NOEL

### LES EXPOSITIONS

- 31 MARS -28 AVRIL : Stéphane Naudin « Encres »
- 9 MAI 10 JUIN : « Plume et Cie » Exposition interactive
- 15 JUIN 17 JUILLET: « Qui a refroidit Lemaure » **Exposition interactive**
- 2 18 SEPTEMBRE : Saint Martin d'antan
- 25 SEPTEMBRE 20 OCTOBRE : Bernard Capo
- + VENDREDI 6 OCTOBRE À 18H:
- rencontre et dédicace avec Bernard Capo
- 3 NOVEMBRE 1ER DECEMBRE : Marcel Bouchard

Animation coordonnées avec la Mediatheque Départementale du Cher

### COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI 2 FOIS DEPUIS LA PARUTION DE NOTRE DERNIER ECHO DU VERGER ET IL A ÉTÉ AMENÉ À DÉLIBÉRER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

### Conseil municipal du 5 déc. 2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2022

#### Compte rendu des décisions prises par le maire :

- 1. Suppression de postes (modification du tableau des effectifs)
- 2. Recensement 2023 : rémunération du coordonnateur
- 3. Recensement 2023 : création de 5 postes d'agents recenseurs

#### **FINANCES**

- 4. Budget principal 2022 Décision modificative 3-2022
- 5. Approbation du régime des amortissements des immobilisations
- 6. Demande de DETR ou de DSIL exercice 2023 à l'Etat pour la réhabilitation des courts de tennis
- 7. Institution du reversement obligatoire d'une partie de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 8. Budget principal 2022 : admissions en nonvaleur et créances éteintes
- 9. Attribution d'une subvention pour le comice rural et agricole 2023 par la commune de Saint Martin d'Auxigny

### SERVICE À LA POPULATION

- 10. Règlement et tarifs des concessions du cimetière
- 11. Convention relative au service de fourrière des chiens par la SBPA pour l'année 2023

#### **ENFANCE - AFFAIRES SCOLAIRES**

12. Convention relative à la mise à disposition du centre nautique de Saint Germain du Puy pour l'année scolaire 2022/2023

### PATRIMOINE COMMUNAL

13. Acquisition des parcelles AL 293, AL 291, AL 289 et AL 287 (emplacement réservé 21)

#### **DIVERS**

14 Demande d'intervention de l'Etablissement Public Local Interdépartemental Foncier Cœur de France 15. Avis sur les ouvertures dominicales

### Conseil municipal du 6 fév. 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022

#### Compte rendu des décisions prises par le maire :

- 1. Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher
- 2. Partenariat relatif au Pack Energie entre la collectivité et le Syndicat Départemental d'Energie du Cher

#### **FINANCES**

- 3. Budget principal : autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023
- 4. Demande d'une subvention au titre du CRST 2018-2024 à la Région pour la réfection de 2 courts de tennis de plein air 5. Attribution d'une subvention pour l'école les

#### **ENFANCE - AFFAIRES SCOLAIRES**

Hautes Terres Musicales 2023

6. Convention de mutualisation des frais de transport de l'école élémentaire vers le gymnase avec la CCTHB - Année scolaire 2021 2022

#### PATRIMOINE COMMUNAL

- 7. Acquisition des parcelles AK 377, AK 382, AK 383, AK 384, AK 385 en vue d'élargir le chemin rural situé à la Rose - Impasse des Rompis
- 8. Salle des fêtes : mise à disposition gratuite pour l'assemblée générale de l'Etablissement Français du Sang
- 9. Attribution du marché de travaux « réalisation de jardins partagés et collectifs au Pré Bertaus

### TOURISME

- 10. Règlement et tarifs du camping municipal des Plantes
- 11. Convention de commercialisation des chalets par l'AD2T/Berry Province Réservation

LES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT CONSULTABLES SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE ET SUR LE SITE DE LA COMMUNE. VOUS EN TROUVEREZ ICI UNE SYNTHÈSE.

### **PLUI**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal devrait être adopté définitivement au mois de juin de cette année. Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme est le document qui définit les orientations et les règles en fonction d'un découpage territorial appelé zonage. Il est règlementé par les articles L123-1 du code de l'urbanisme.

La commune de Saint Martin d'Auxigny a jusqu'à ce jour un PLU. Lors de la fusion des 3 communautés de communes devenues Terres du Haut Berry il a été décidé, puisqu'une majorité de communes ne disposaient pas de PLU, de lancer l'étude pour créer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal fruit de la loi Engagement national pour l'Environnement du 12 juillet 2010.

### Les composantes du nouveau PLUi sont:

- Un rapport de présentation représentant un état des lieux,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exposant les objectifs s ur une période de 10 à 15 ans.
- Le règlement qui définit les dispositions que chaque projet de construction doit respecter sur le territoire.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui viennent s'ajouter aux règles d'urbanisme dans certains secteurs spécifiques comme les zones pour lotissement.
- Les annexes

Le PLUi est soumis lui-même aux règles du Schéma de Cohérence Territorial élaborer au niveau du Pôle Equilibre Territorial et

Rural Centre Cher qui regroupe 6 Communautés de Communes pour plus de 200 000 habitants.

Aussi la loi climat et résilience dont l'un des objectifs majeurs est de diviser par deux l'artificialisation des sols, c'est-à-dire l'étalement urbain, par rapport à 2010 pour atteindre d'ici 2050 l'objectif de « zéro artificialisation nette » a été adoptée le 20 juillet 2021.

C'est avec ces principes que le futur PLUi a été élaboré, réduisant considérablement les zones futures d'urbanisation en dehors des périmètres urbains à Saint Martin comme sur les 29 autres communes de notre communauté de communes



### **RÉSIDENCE SÉNIORS**

La société Val de Berry a commencé les travaux de gros œuvre début janvier et tout se déroule suivant le planning défini. La date prévue pour la pose de la 1ère pierre est le 6 avril à 11h00.

À la suite la commune entreprendra la 2ème tranche des travaux de voirie (gaz, électricité, éclairage public, fibre...).



Le cabinet INGEROP, spécialisé dans les études hydrauliques, nous a transmis un ler diagnostic fin mars. Nous attendons des propositions d'aménagement, très prochainement, pour les secteurs des Goyons, du Platé et de la Route de Saint Palais.



### ÉCOLE MATERNELLE, ROUTE DE MONTBOULIN

Nous menons actuellement une étude visant la réhabilitation de l'Ecole maternelle Route de Montboulin. Elle portera principalement sur l'optimisation énergétique :

- · Remplacement de la toiture (bac acier isolé).
- · Remise à niveau de l'isolation du bâtiment.
- Remplacement des menuiseries extérieures.
- · Remplacement du système de chauffage.

### REALISATION DE JARDINS PARTAGÉS ET COLLECTIFS AU PRÉ BERTAUS ROUTE DE MONTBOULIN

Nous avons travaillé avec Monsieur CHEMIERE, Architecte paysagiste, pour la création de jardins partagés et d'une zone de rencontre.

Après avoir lancé un appel d'offre, les entreprises retenues sont les suivantes :

- · Maitrise d'œuvre Entreprise CHEMIERE 22100€
- · Etudes diverses 3542,80€
- Désamiantage garage ABC Environnement 5644€
- Lot 1 : Gros œuvre, démolition et VRD SARL TPB du Centre à SAINT DOULCHARD 144 452,22€
- Lot 2 : Charpente bois, bardage et couverture SARL GEDOUX à ALLOGNY 54 129,91€
- · Lot 3: Plantations Franck REYNIER à LA CHAPELLE ST URSIN 16 002,95€
  - Soit un total de travaux de 245 871,88€
  - Subventions à hauteur de 110 000€
  - Autofinancement 135 871,88€

Une 1ère réunion de travail a eu lieu le 30 mars, début des travaux à la suite pour une réception de travaux prévue en fin d'année 2023.

Promenons-nous dans... St Martin!



Maintenant que le printemps revient
Profitez de vos escapades
Pour découvrir en chemin
Notre belle nature à préserver.
Et pour pimenter la balade
Et éveiller votre curiosité
Parfois à la croisée des chemins
Des énigmes sur la biodiversité
Vous seront proposées.
À vous de les retrouver!

Pour vous aider, vous trouverez, inséré dans votre Écho des Vergers, une carte de la commune avec des lieux à découvrir et l'explication du jeu qui vous est proposé.

**Bonnes promenades!** 



SUR L'APPLI PANNEAUPOCKET

+ d'infos sur : www.stmartin-auxigny.fr **SUR LE SITE** 

www.stmartin-auxigny.fr

EN UTILISANT LA BORNE INTERACTIVE SITUÉE DEVANT LA MAIRIE



www.stmartin-auxigny.fr Tél. : 02 48 66 61 61 Email : contact@stmartin-auxigny.fr